

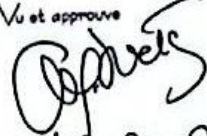
PROVINCE : NAMUR
COMMUNE : 5340 GESVES
SITUATION : Rue Des Moulins
CADASTRE : Section E n° 639 L

Prix : 10 euro
Date : 15/03/06
Dessiné par : E.B.

CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS JUMEELES.

Maitre de l'ouvrage :

Vu et approuvé


Le 18-3-2006

COUPES, ELEVATIONS.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Vu et Approuvé par le Collège Échevinal
en séance du 26/05/2006 aux conditions
énoncées dans le permis d'urbanisme ci-joint
Par le Collège Échevinal,

Le Secrétaire
D. BRUAUX



DATE

MODIFICATIONS

DOSSIER
PLAN 2/2

2006.001/0053

Echelle(s)

1/50
~~1/250~~
~~1/2500~~

ESQUISSE
AVANT-PROJET
X DEMANDE DE BATIR
PLANS D'EXECUTION

NOTES ET REMARQUES IMPORTANTES CONSTITUANT ANNEXES PERMANENTES AUX PLANS.

Afin que l'architecte puisse poursuivre sa mission, le maître de l'ouvrage doit l'avertir par lettres recommandées que :

1. Le permis de bâtir lui a été délivré le ... (jour, mois, année)

2. Les travaux débuteront le ... (jour, mois, année)

Le point de départ de la responsabilité décennale est fixé à la date de la réception provisoire qui rendra égrégation des ouvrages. L'architecte n'assume aucune conséquence pénalisatrice consécutives aux défaillances des autres porteurs à l'acte de bâtir.

Les travaux sont exécutés selon les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges édité par la Fédération Royale des Architectes de Belgique, du cahier général des charges édité par le Centre Scientifique et Technique de la Construction, des Specifications Techniques Unifiées édictées par l'Institut National du Logement, ainsi que des normes belges en vigueur.

L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans.

Les éléments de stabilité sont calculés par un spécialiste agréé par l'architecte. Ce dernier reçoit copie des plans d'exécution et du dossier complet de stabilité avant exécution des travaux et ce afin de marquer son accord ou de donner ses éventuelles remarques.

En ce qui concerne les planchers préfabriqués, l'entrepreneur prévoit tous les renforcements nécessaires au soutien des cloisons, murs et charpentes et autres charges ainsi que toutes suggestions relatives au système choisi.

Emmanuel BAILLY, Architecte

3 b, rue Haute

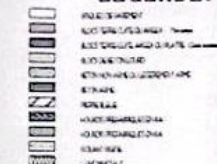
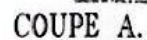
6230 BUZET

GSM 0478/74 45 17 - FAX 071/84 58 27

Inscrit au tableau de l'ordre des architectes de la province de hainaut

Ce document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans autorisation préalable et écrite de l'auteur de projet.

Celui-ci conserve en toute hypothèse la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui pourra être utilisée à diverses autres fins que celles définies contractuellement.

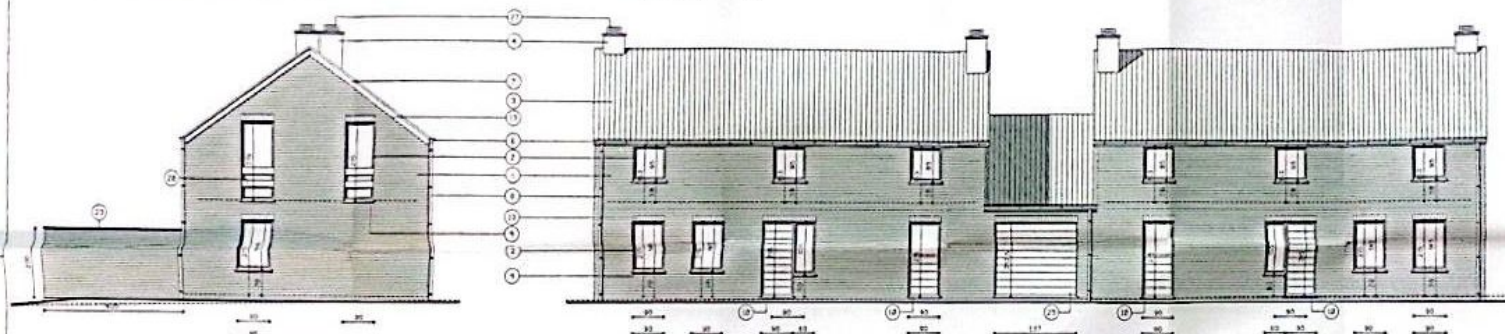
[illegible]

_____	WU 2017.5
_____	WU 2017
_____	WU 2016.5
_____	2016

© 1999 by Cambridge University Press
This journal is registered with the Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923. Organizations in the USA who are also registered with the C.C.C. may therefore copy material (beyond the limits permitted by sections 107 and 108 of US copyright law) subject to payment to C.C.C. of the per copy fee of \$05.00. This consent does not extend to multiple copying for promotional or commercial purposes. ISI Tear Sheet Service, 3501 Market Street, Philadelphia, PA 19104, USA, is authorized to supply single copies of separate articles for private use only. Organizations authorized by the Copyright Licensing Agency may also copy material subject to the usual conditions. For all other use, permission should be sought from Cambridge or the American Branch of Cambridge University Press.

1992-1993

LES COMMISSIONS AINSI QUE LE SYSTEME DE
FONCTIONNEMENT NE SONT DONNES AUCUN TITRE
STRICTEMENT IDENTIFIANT
L'INDICATEUR EN STABILITE DETERMINE
LE TYPE DE FONCTIONNEMENT ET DES COMMISSIONS
EN FONCTION DU NOMBRE DES ECHANGES DE 100



ELEVATION ARRIERE.

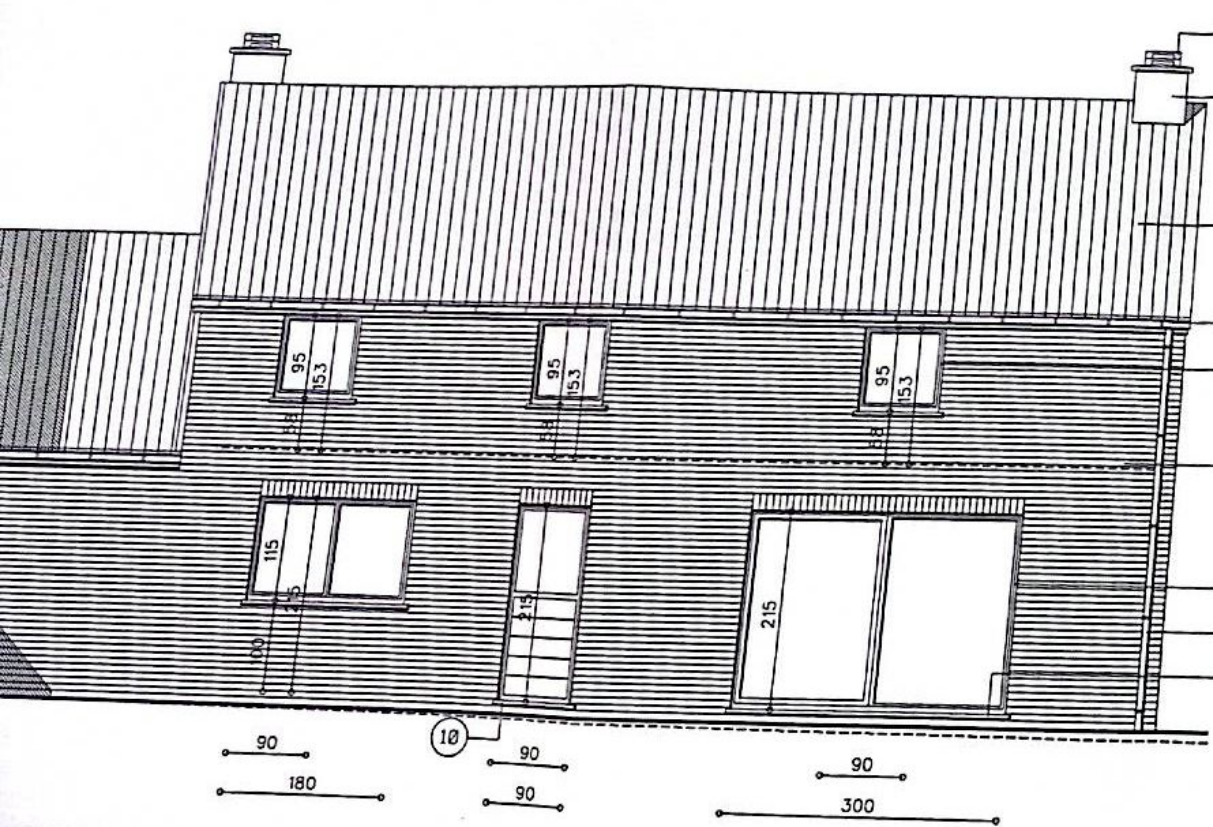


ELEVATION LAT.DROITE.

[illegible]

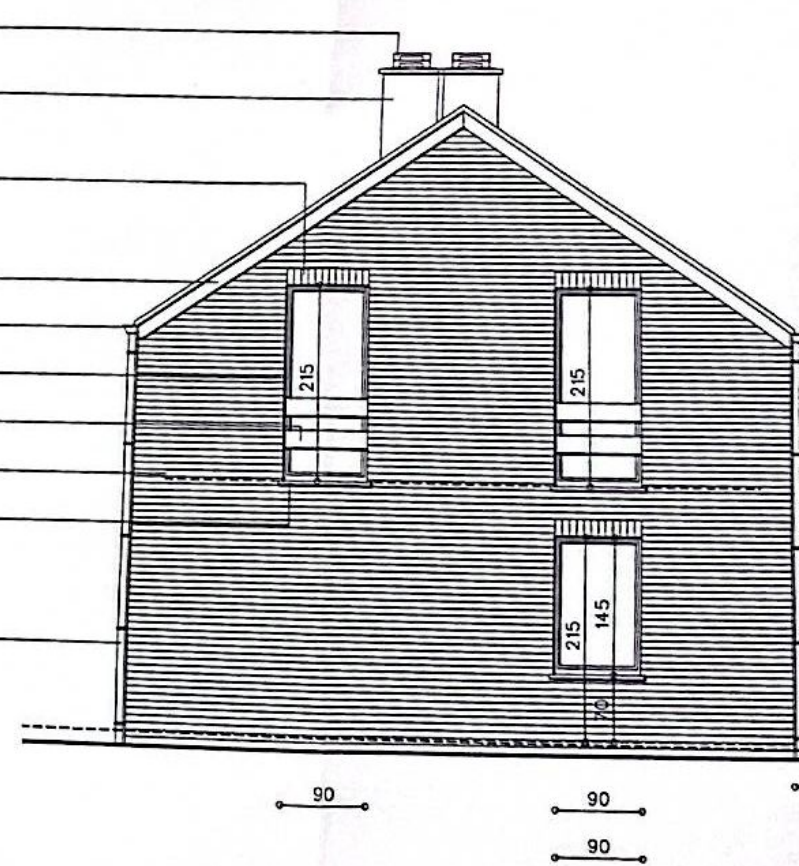


ELEVATION ARRIERE.

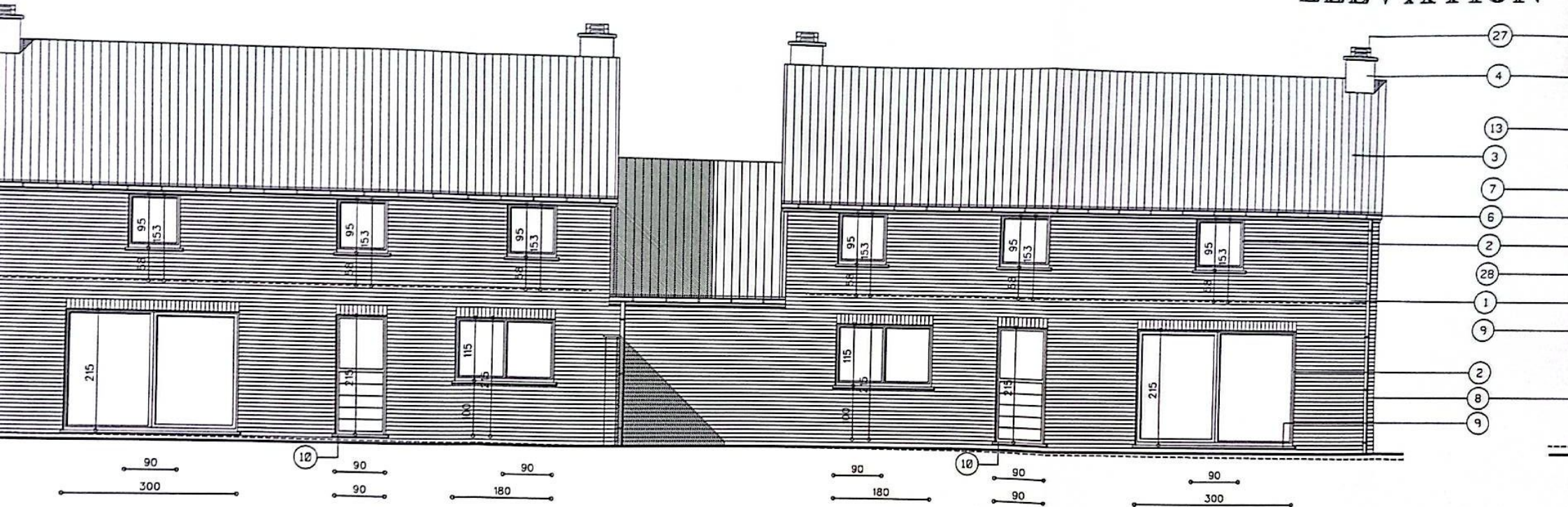


PRINCIPALE.

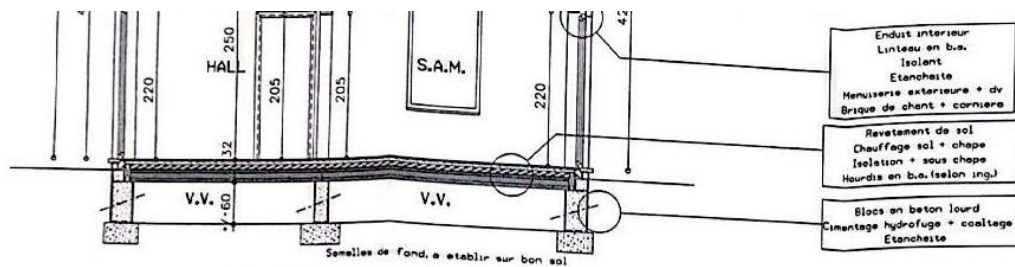
- 27
- 4
- 13
- 3
- 7
- 6
- 2
- 28
- 1
- 9
- 2
- 8
- 9



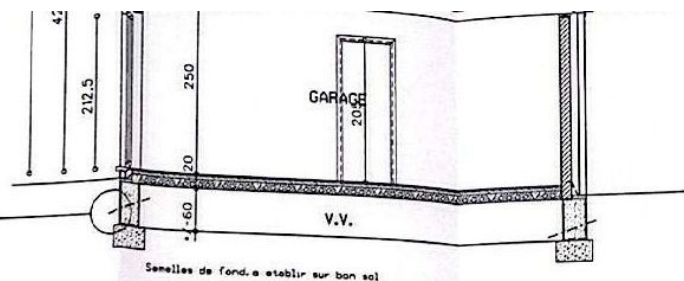
ELEVATION LAT.



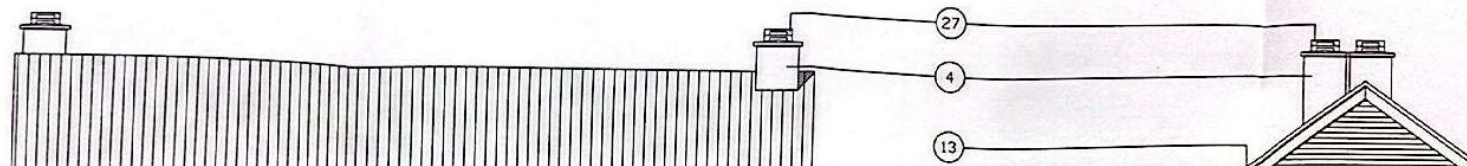
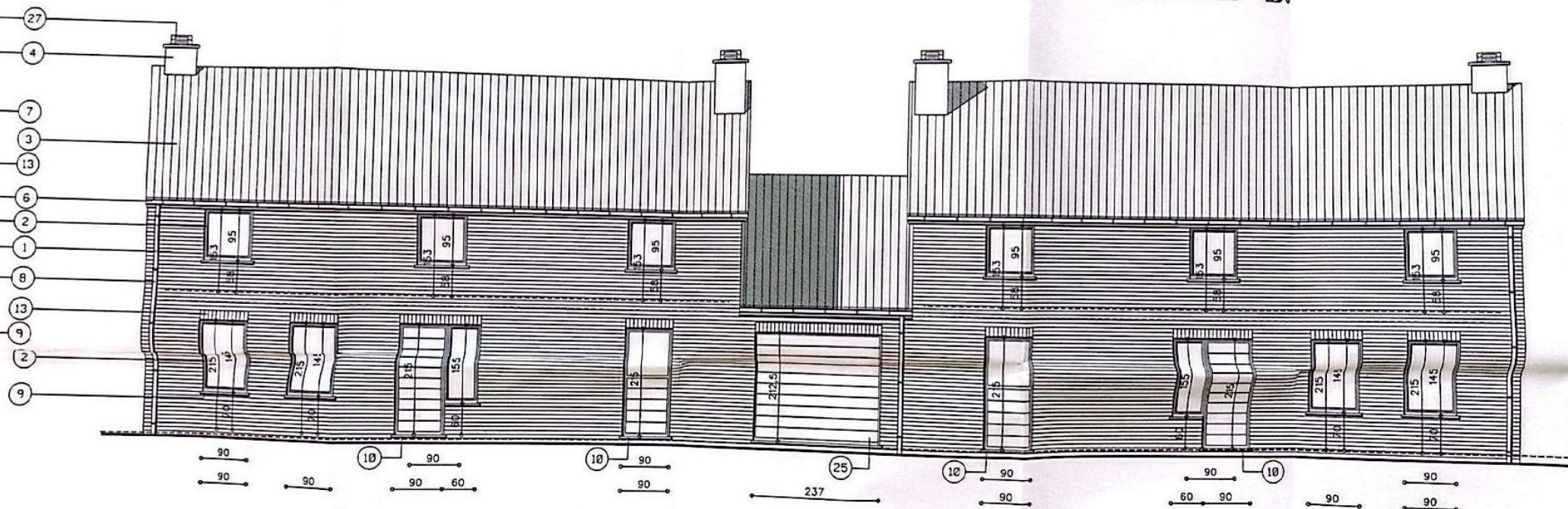
ELEVATION PRINCIPALE.



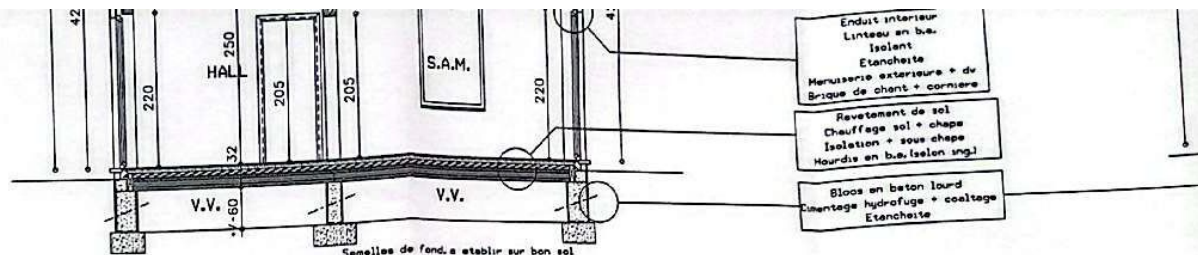
COUPE A.



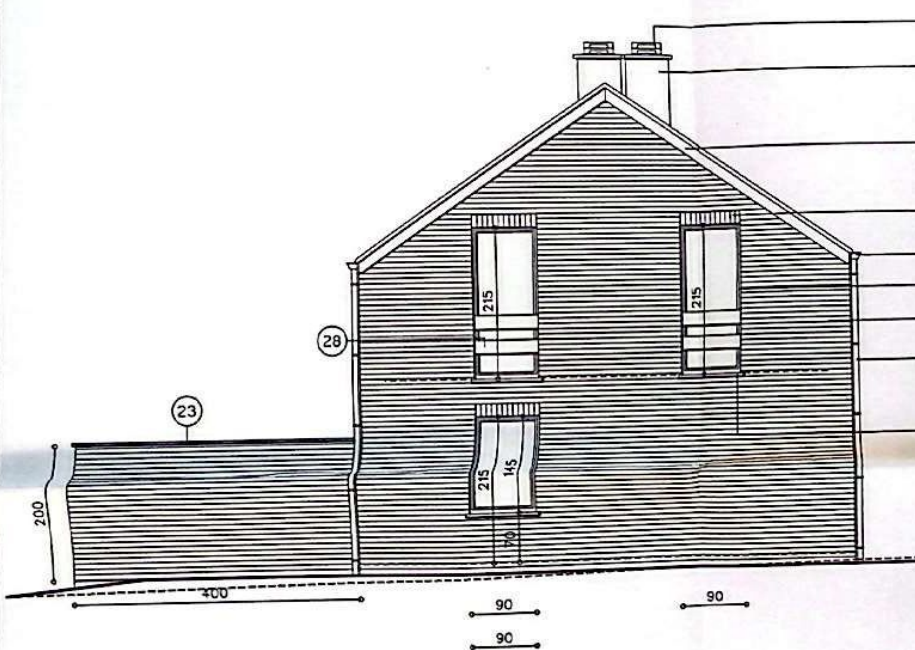
COUPE B.



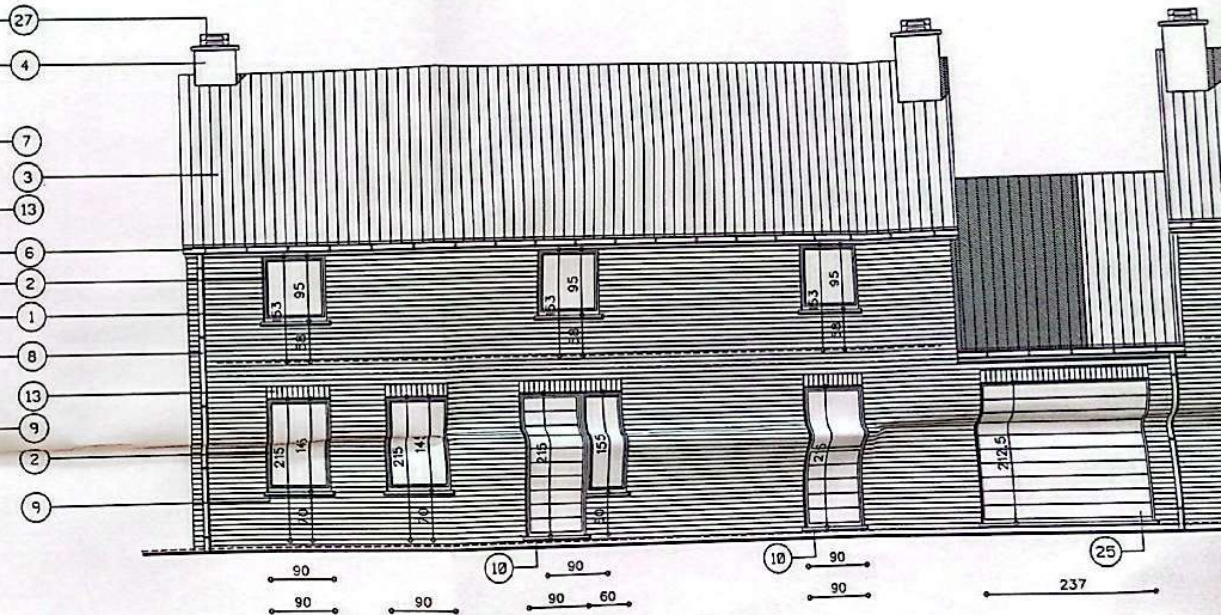
- 13 - Linteau en pierrre bleue
- 14 - Linteau en pierrre bleue
- 15 - Gargouille en pierrre bleue
- 16 - Solin en pierrre
- 17 - Joints de lucarne en ardoises artificielles de teinte gris-bleu
- 18 - Gieff en pierrre bleue
- 19 - Fenetre de toit de type valme revetue en ardoises
- 20 - Bardage en ardoises artificielles de teinte gris-bleu
- 21 - Soubassement en pierrre bleue
- 22 - Enduit exterieur de ton ciment
- 23 - Couvre mur en pierrre bleue + larmier
- 24 - Blocs en pierrre craie
- 25 - Porte de garage de type non debordante d'aspect et de couleur similaire aux menuiseries exterieures
- 26 - Beton brut de decoffrage
- 27 - Aspirateur en beton
- 28 - Garde corps d'aspect et de couleur similaire aux menuiseries exterieures



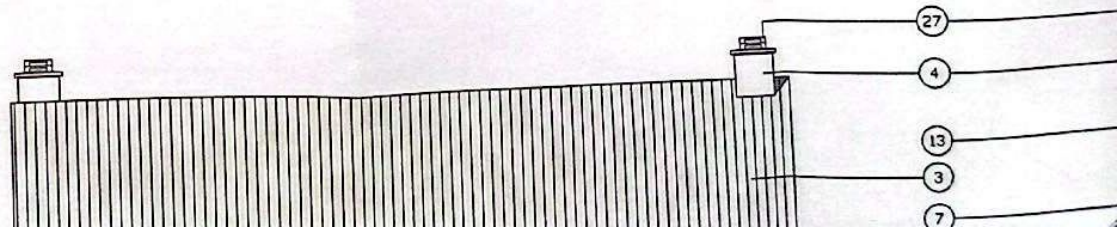
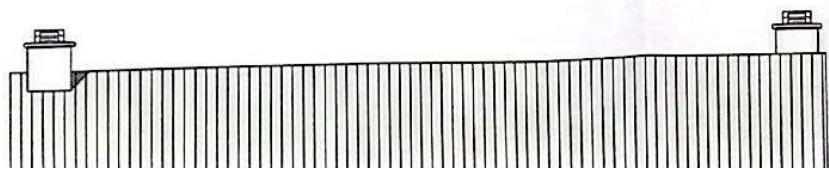
COUPE A.

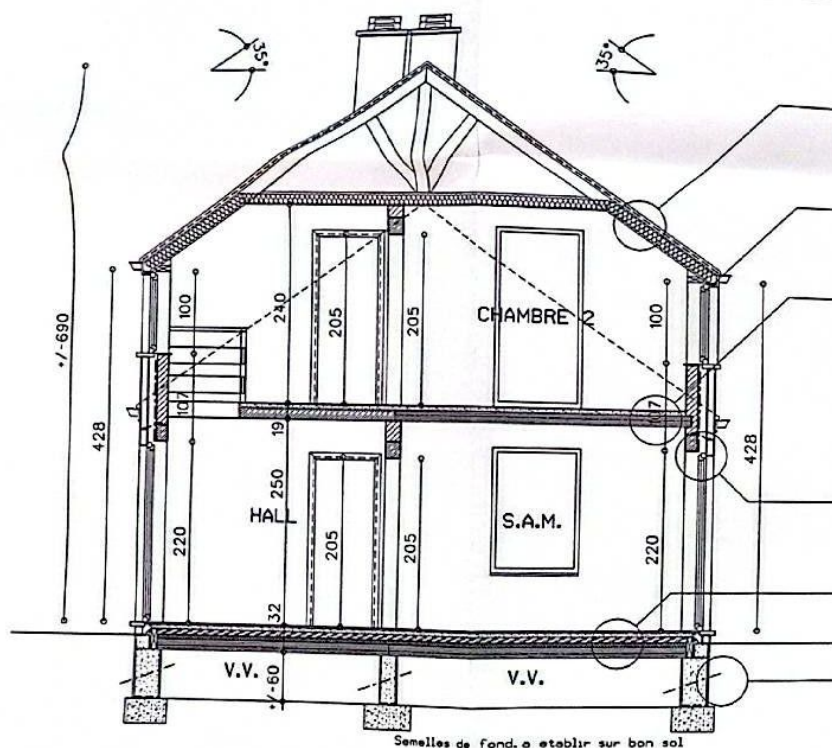


ELEVATION LAT. GAUCHE.



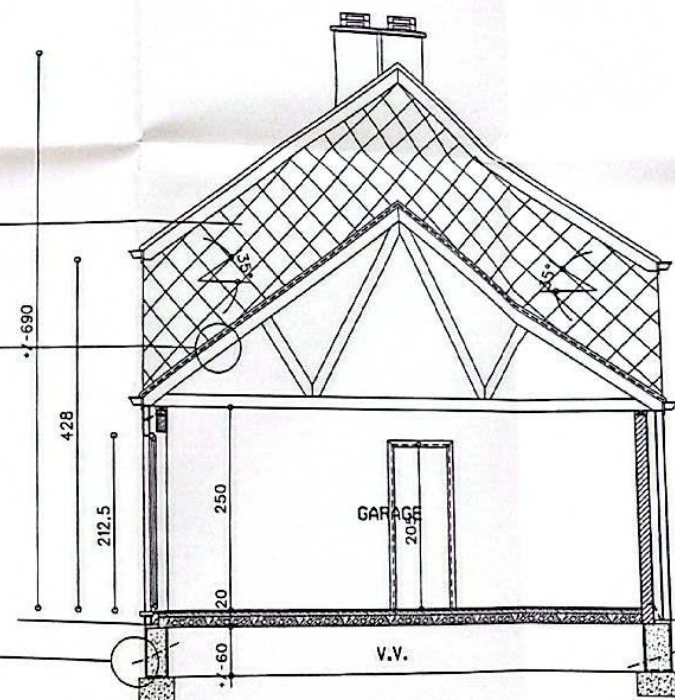
ELEVATION AREA





COUPE A.

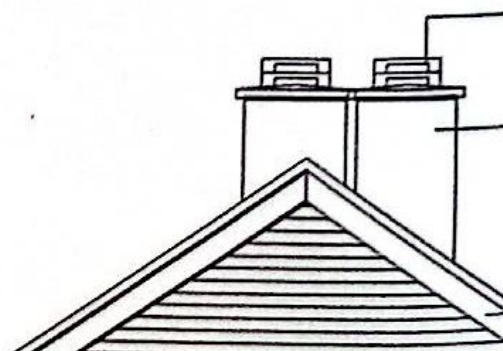
- Couverture de toiture
Lattage + contre lattage
Sous toiture
Charpente prefabrique
Isolation 15 cm + pare vapeur
Plaques de plâtre sur lattage
Enduit intérieur
- Chevron formant battes + habillage zinc prepatine
- Bardage en ardoises artificielles
- Revetement de sol + chape
Hourdis en b.e. (selon ing.)
Enduit intérieur
- Couverture de toiture
Lattage + contre lattage
Sous toiture
Charpente prefabrique
- Enduit intérieur
Linteau en b.e.
Isolant
Etancheité
Menuiserie extérieure + dv
Brique de chant + cornière
- Revetement de sol
Chauffage sol + chape
Isolation + sous chape
Hourdis en b.e. (selon ing.)
- Blois en beton lourd
Cimentage hydrofuge + coatlage
Etancheité



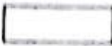
COUPE B.

MATERIAUX.

- 1 - Briques de parement de ton beige / ocre
- 2 - Menuiseries exterieures en bois de couleur naturelle + d.v.
- 3 - Couverture de toiture en tuiles de teinte noire
- 4 - Souche de cheminee en ardoises artificielles de teinte anthracite
- ~~5 - Ceuve cheminee en pierre bleue + larmier~~
- 6 - Nochere en zinc
- 7 - Planche de rive en bois de teinte naturelle
- 8 - D.e.p. en zinc
- 9 - Seuil en pierre bleue + larmier
- 10 - Seuil en pierre bleue + larmier + talon
- ~~11 - Element en pierre bleue~~
- ~~12 - Encadrement en pierre bleue~~
- 13 - Linteau en briques de chant
- ~~14 - Linteau en pierre bleue~~
- ~~15 - Gargouille en pierre bleue~~
- ~~16 - Solin en zinc~~
- ~~17 - Joes de lucarne en ardoises artificielles de teinte anthracite~~
- ~~18 - Clef en pierre bleue~~
- ~~19 - Fenetre de toit de type velux revet. int. pvc~~
- ~~20 - Bardage en ardoises artificielles de teinte anthracite~~
- ~~21 - Soubassement en pierre bleue~~
- ~~22 - Enduit exterieur de ton clair~~
- 23 - Ceuve mur en pierre bleue + larmier
- ~~24 - Blocs en terre cuite~~
- 25 - Porte de garage de type non-debordante d'aspect et de couleur similaire aux menuiseries exterieures
- ~~26 - Beton brut de décoffrage~~
- 27 - Aspirateur en beton
- 28 - Garde corps d'aspect et de couleur similaire aux menuiseries exterieures



LEGENDE.

	BRICKS DE PAREMENT
	BLOCS TERRE CUITE OU ARGEX - Murs portants
	BLOCS TERRE CUITE, ARGEX OU PLATRE - Cloisons non portantes
	BLOCS DE BETON LOURD
	BETON NON ARME OU LEGEREMENT ARME
	BETON ARME
	PIERRE BLEUE
	HOURDIS PREFABRIQUES EN BA
	HOURDIS PREFABRIQUES EN BA
	ISOLANT RIGIDE
	LAINE MINERALE

EGOUTS.

-----	EAUX DE PLUIE
-----	EAUX USEES
-----	EAUX FECALES
-----	DRAIN

les fondations sont a etablis sur bon sol . min. 1,5 kg/cm².
toutes les maconneries en contact avec les terres seront enduites d'un
cimentage hydrofuge de 1 cm + 1 couche de coaltar.

le batiment sera conforme aux nouvelles reglementations en matiere
d'electricite.

verification de la profondeur de l'egout a rue avant l'etablissement
du reseau prive , de meme , verifier s'il existe un pre-raccordement
a l'egout.

VENTILATION.

le batiment sera conforme aux nouvelles reglementations en matiere
de ventilation (NBN D 50-001).

FONDATIONS A ETABLIR SUR BON SOL.

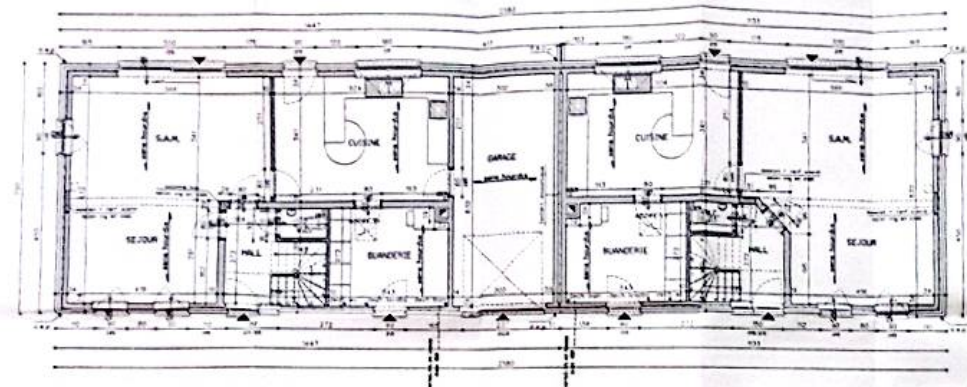
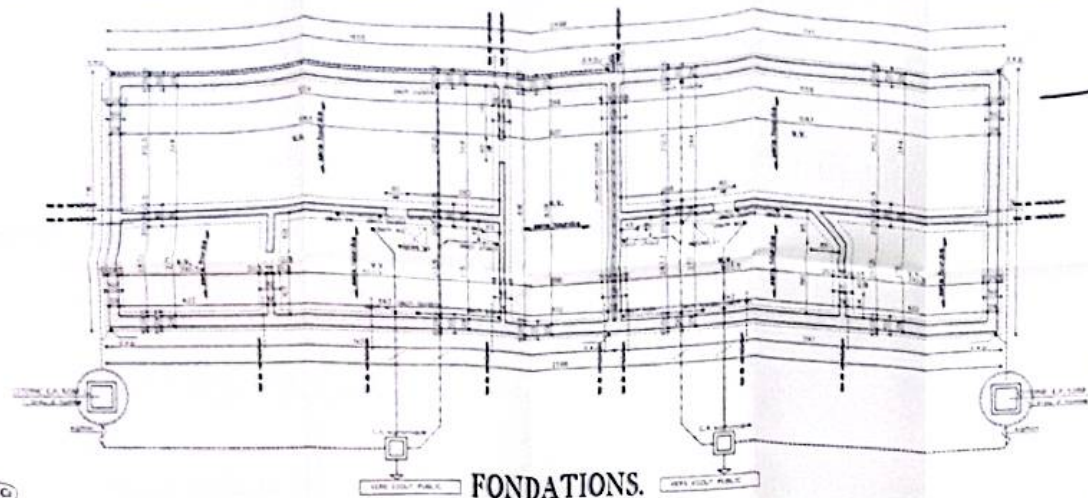
LES DIMENSIONS AINSI QUE LE SYSTEME DE
FONDATION NE SONT DONNES QU'A TITRE
STRICTEMENT INDICATIF.
L'INGENIEUR EN STABILITE DETERMINERA
LE TYPE DE FONDATION ET SES DIMENSIONS
EN FONCTION DU RESULTAT DES ESSAIS DE SOL.



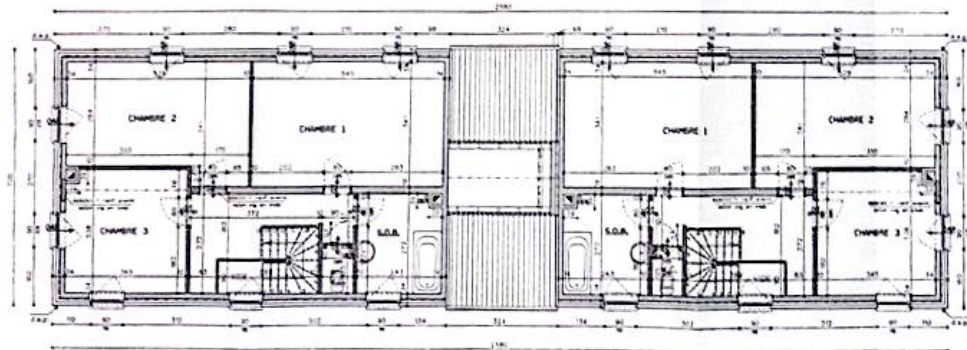
IMPLANTATION
I-250.



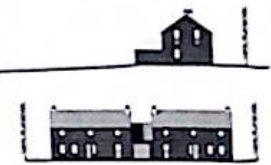
SITUATION I-2500.



REZ-DE-CHAUSSEE.



ETAGE.



COUPE LONG.LAT.
I-250

LEGENDE.

- STRUCTURE EN BETON
- STRUCTURE EN BRIQUE
- STRUCTURE EN PIERRE
- STRUCTURE EN BOIS
- STRUCTURE EN METAL
- ISOLATION
- ETANCHEITE
- DRAINAGE
- VENTILATION
- CHAUFFAGE
- CLIMATISATION
- CABLES ELECTRIQUES
- PLUMBING
- ALARME INCENDIE
- SECURITE
- ACCESSIBILITE

EGOUTS.

- EGOUT
- EGOUT D'EAU PLUVIALE
- EAU
- GAZ

VENTILATION.

- VENTILATION

PROTECTIONS ET SYMBLES SUR LES PLANS

LES PROTECTIONS SONT SUR LE SYSTEME DE
FONDATION NE SONT JAMAIS SURTOUT
STRUCTURELLEMENT
L'INGENIEUR EN SYMBLES DETAILLE
LE TYPE DE FONDATION ET SES DIMENSIONS
EN FONCTION DU RESULTAT DES ETATS DE SOL.

PROVINCE	NAMUR	Ph.	12.000
COMMUNE	SAINT-GEORGES	Ph.	12.000
SITUATION	Rue de la Poste	Chemin	12.000
CADASTRE	Section E et F		

CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS JUMEEES

DATE	12.000
PROJECTION	12.000

SITUATION IMPLANTATION PLANS

DATE	12.000
PROJECTION	12.000
DATE	2000.001/0053
PROJECTION	12.000

NOTES: L'INGENIEUR EN SYMBLES DETAILLE LE TYPE DE FONDATION ET SES DIMENSIONS EN FONCTION DU RESULTAT DES ETATS DE SOL.

DATE	12.000
PROJECTION	12.000
DATE	2000.001/0053
PROJECTION	12.000

PROVINCE : NAMUR
COMMUNE : 5340 GESVES
SITUATION : Rue Des Moulins
CADASTRE : Section E n° 639 L

Prix : 10 euro
Date : 15/03/06
Destiné par : EB

CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS JUMEEES.

Vu et approuvé

Oparte
L 18.3.2006

SITUATION, IMPLANTATION, PLANS.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Vu et Approuvé par le Collège Echevinal
en séance du 26/05/2006 aux conditions
énoncées dans le permis d'urbanisme ci-joint
Par le Collège Echevinal,

[Signature]
Le Secrétaire,
D. BRUAUX

[Signature]
Le Bourgmestre,
P. SAHAUX

DATE

MODIFICATIONS

DOSSIER
PLAN 1/2

2006.001/0053

Echelle(s)

1/50
1/250
1/2500

ESQUISSE
AVANT-PROJET
X DEMANDE DE BATIR
PLANS D'EXECUTION

NOTES ET REMARQUES IMPORTANTES CONSTITUANT ANNEXES PERMANENTES AUX PLANS

Afin que l'architecte puisse poursuivre sa mission, le maître de l'ouvrage doit l'avertir par lettres recommandées que :

1. Le permis de bâtir lui a été délivré le ... (à joindre une copie)
2. Les travaux débuteront le ... (jour, mois, année)

Le point de départ de la responsabilité decennale est fixé à la date de la réception provisoire qui vaudra agrégation des ouvrages. L'architecte n'assume aucune conséquence pour ce qui concerne les défaillances des autres partenaires à l'acte de bâtir.

Les travaux sont exécutés selon les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges édité par la Fédération Royale des Architectes de Belgique, du cahier général des charges édité par le Centre Scientifique et Technique de la Construction, des Specifications Techniques Unifiées édictées par l'Institut National du Logement, ainsi que des normes belges en vigueur.

L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans.

Les éléments de stabilité sont calculés par un spécialiste agréé par l'architecte. Ce dernier reçoit copie des plans d'exécution et du dossier complet de stabilité avant exécution des travaux et ce afin de marquer son accord ou de donner ses éventuelles remarques.

En ce qui concerne les planchers préfabriqués, l'entrepreneur prévoit tous les renforcements nécessaires au soutien des cloisons, murs et charpentes et autres charges ainsi que toutes suggestions relatives au système choisi.

Emmanuel BAILLY, Architecte

3 b, rue Haute

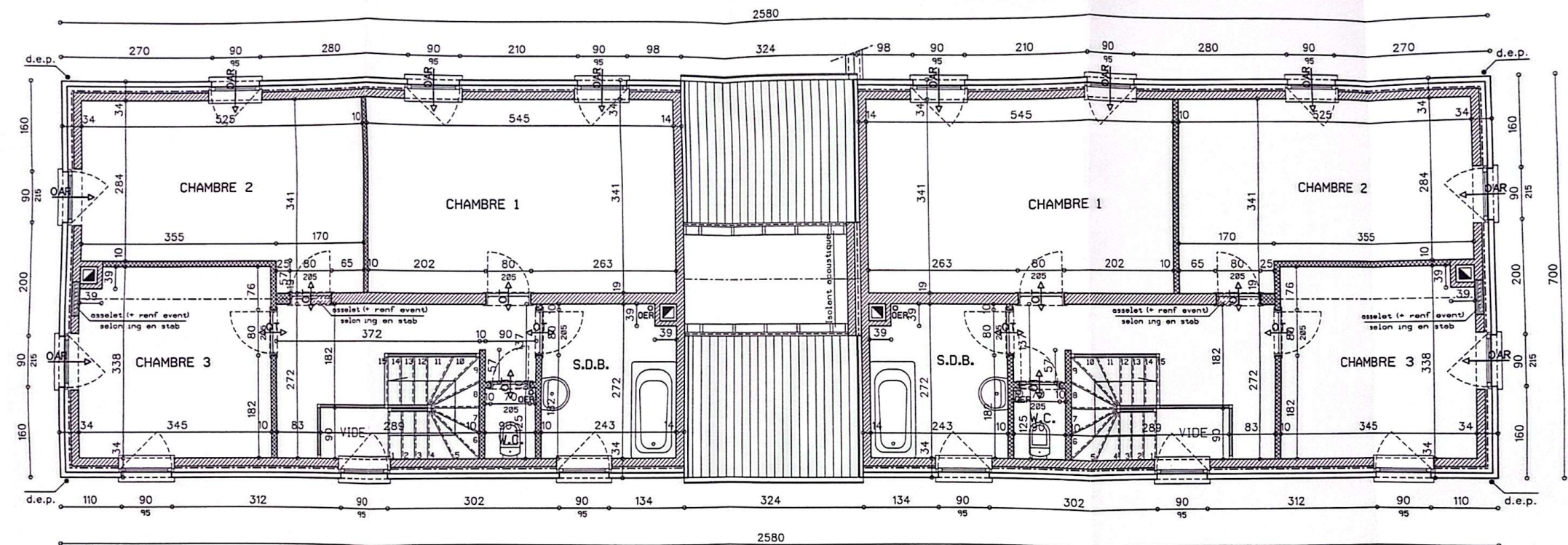
6730 BUZET

GSM 0478/74 45 17 - FAX 071/84 58 77

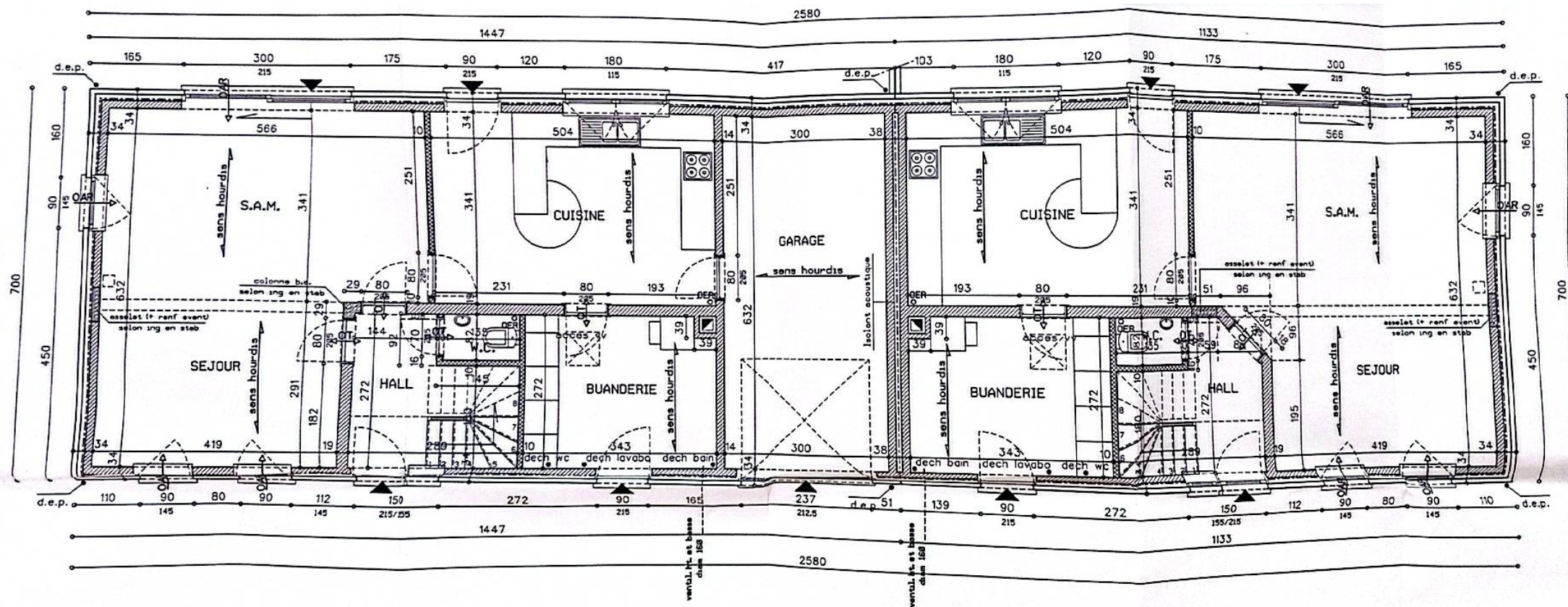
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes de la province de Hainaut

Ce document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans autorisation préalable et écrite de l'auteur du projet.

Celui-ci conserve en toute hypothèse la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui pourra être utilisée à diverses autres fins que celles définies contractuellement.

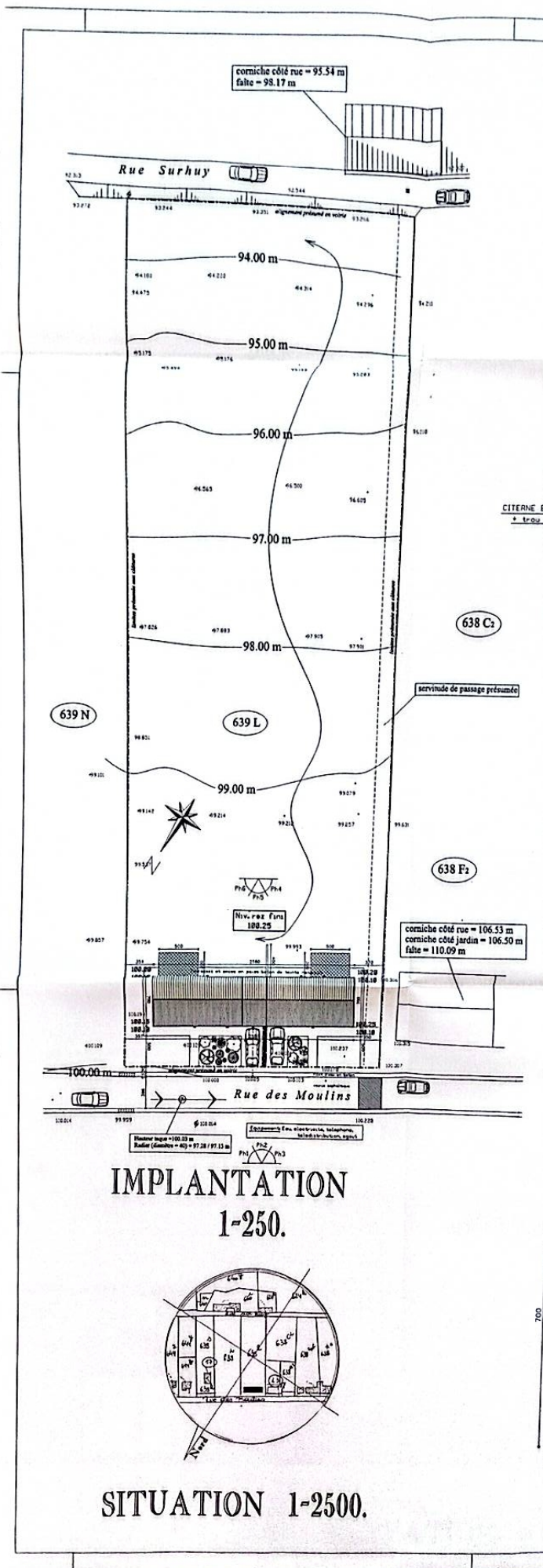


ETAGE.



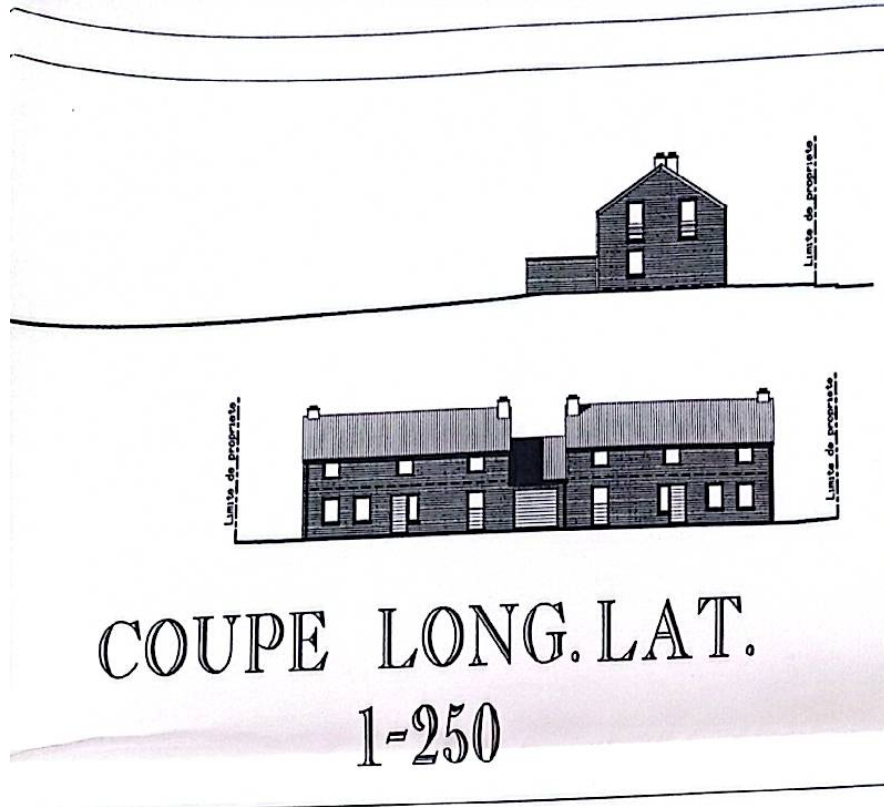
REZ-DE-CHAUSSEE.

2580



IMPLANTATION
1-250.

SITUATION 1-2500.



COUPE LONG. LAT.

1-250

LEGENDE.

	BRICKS DE PAREMENT
	BLOCS TERRE CUITE OU ARGEX - Murs porteurs.
	BLOCS TERRE CUITE OU ARGEX OU PLATRE - Cloisons non-porteurs.
	BLOCS DE BETON LOURD.
	BETON NON ARME OU LEGEREMENT ARME.
	BETON ARME.
	PIERRE BLEUE
	HOURDIS PREFABRIQUES EN BA.
	HOURDIS PREFABRIQUES EN BA.
	ISOLANT RIGIDE.
	LAINE MINERALE.

EGOUTS.

	EAUX DE PLUIE
	EAUX USEES
	EAUX FECALES
	DRAIN

les fondations sont a etabli sur bon sol . min. 1,5 kg/cm².
toutes les maconneries en contact avec les terres seront enduites d'un
cimentage hydrofuge de 1 cm + 1 couche de coalter.

le batiment sera conforme aux nouvelles reglementations en matiere
d'electricite.

verification de la profondeur de l'egout a rue avant l'etablissement
du reseau prive , de memo , verifier s'il existe un pre-raccordement
a l'egout.

VENTILATION.

le batiment sera conforme aux nouvelles reglementations en matiere
de ventilation (NBN D 50-001).

FONDATIONS A ETABLIR SUR BON SOL.

LES DIMENSIONS AINSI QUE LE SYSTEME DE
FONDATION NE SONT DONNES QU'A TITRE
STRICTEMENT INDICATIF.
L'INGENIEUR EN STABILITE DETERMINERA
LE TYPE DE FONDATION ET SES DIMENSIONS
EN FONCTION DU RESULTAT DES ESSAIS DE SOL.